

# e.CITY GARANTIEKARTE

CARTE DE GARANTIE • SCHEDA DI GARANZIA

CH

**E-BIKE 28"** avec moteur central

## Ihre Informationen / vos informations / i Suoi dati:

Name / nom / nome:

Adresse / adresse / indirizzo:



E-Mail:

Datum des Kaufs / date d'achat / data di acquisto: \*

\*Wir empfehlen, die Rechnung mit dieser Garantiekarte aufzubewahren./ Nous vous conseillons de conserver le reçu avec cette carte de garantie / Si consiglia di conservare lo scontrino con questa scheda di garanzia

Ort des Kaufs / lieu de l'achat / luogo d'acquisto:

Beschreibung der Störung / description de  
dysfonctionnement / descrizione del guasto:



Serviceadresse/ Adresse SAV/  
Indirizzo assistenza:

CH

Event-Mobil AG  
Aawasserstrasse 2  
CH-6383 Dallenwil  
info@eventmobil.ch

KUNDENDIENST • SERVICE APRÈS-VENTE  
ASSISTENZA POST-VENDITA

702570



CH + 41 / 41 / 628 06 06



info@eventmobil.ch

MODELL/TYPE/MODELLO:

CH 54880-0122

03/2020

**3**

JAHRE GARANTIE  
ANS GARANTIE  
ANNI GARANZIA

CH

## CARTE DE GARANTIE

Cher client,

L'E-Bike bénéficie d'une garantie de 3 ans à compter de la date de l'achat. Nous vous accordons en plus une garantie de résistance à la rupture de plus de 10 ans sur la fourche et le cadre ainsi qu'une garantie de deux ans sur l'accu (à compter de la date d'achat pour les deux). Pour de plus amples informations, consultez le chapitre « Garantie ». La garantie court à compter de la date d'achat. Pour tout droit à prestations de garantie, la présentation du ticket de caisse et le remplissage de la carte de garantie sont indispensables. Veuillez donc conserver le ticket de caisse et la carte de garantie.

Le fabricant assure l'élimination gratuite des défauts imputables aux vices de matériau et de fabrication, à son choix par réparation, remplacement ou remboursement. La garantie ne couvre pas les dégâts dus à un accident, un événement imprévu (p. ex. orage, inondation, incendie, etc.), une utilisation ou un transport non conforme, au non-respect des consignes de sécurité et à tout autre traitement ou changement incorrect.

Pendant la période de garantie, vous pouvez vous adresser, le cas échéant, au SAV sur place pour les vélos défectueux. Les vélos qui ne peuvent pas être réparés par le SAV sur place seront repris contre un avoir.

La garantie légale dont le cédant est tenu par la loi n'est pas limitée par cette garantie. La durée de garantie ne peut être prolongée que si cela est prévu par une norme légale. Dans les pays où la loi impose une garantie (obligatoire) et/ou le stockage de pièces détachées et/ou les indemnisations, sont applicables les conditions minimales prescrites par la loi.

En cas de réparations, le prestataire de service après vente et le vendeur déclinent toute responsabilité pour les données ou réglages éventuellement enregistrés par le client sur le produit.

À l'issue de la période de garantie, vous avez également la possibilité d'envoyer l'appareil défectueux au SAV pour le faire réparer.

Les réparations survenant à l'issue de la période de garantie sont payantes. Vos droits légaux ne sont pas limités par cette garantie.